

AVIS PUBLIC

REGLEMENTS NO 690, NO 691 ET NO 692 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NO 641, DE LOTISSEMENT NO 639 ET NO 642 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté les règlements suivants :

- Règlement n° 690 modifiant le règlement de zonage n° 641;
- Règlement n° 691 modifiant le règlement de lotissement n° 639 ;
- Règlement n° 692 modifiant le règlement n° 642 sur les permis et certificats.

Les règlements ont reçu les certificats de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches en date du 10 février 2022, date à laquelle les règlements entrent en vigueur et font force de loi.

Les règlements n° 690, n° 691 et n° 692 sont disponibles dans leur version intégrale à l'hôtel de ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca).

Donné à Disraeli, ce 11e jour de février 2022.

Matthieu Levasseur dir. gén. et sec.-trés.